

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 4 novembre 2020

Le mercredi 4 Novembre 2020 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 30 Octobre 2020 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Mathieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, GOUST Victoire, ZDOROVZOFF Sonia, , BACHA HIMEUR Samira, , DURAND Marie-Claude, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, BAPTISTE Angélique, PELAEZ Louis, JENN Emmanuelle

Excusés pouvoir : COUDER Cécile, GUELPA-BONARO Philippe, LEVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, DEL Fanny, SY Mamadou.

Excusés :

Absents : AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, FERRARI Laura, COHADE Christophe

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 4 novembre 2020



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous. Nous allons ouvrir la séance de ce Conseil d'arrondissement. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner la secrétaire de séance en la personne d'Angélique BAPTISTE pour ne pas changer. Est-ce qu'il y a des oppositions ? *(Non)*

Angélique BAPTISTE, vous êtes secrétaire de séance, je vous invite à faire l'appel.

(Mme BAPTISTE procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, je déclare cette séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères d'arrondissement, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, ces quinze derniers jours ont été particulièrement tragiques. Le 16 octobre dernier était assassiné par un terroriste Samuel Paty, professeur d'histoire géographique dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine. Un hommage lui a été rendu par les enseignants et les élèves dans toutes les écoles de France ce lundi.

Le 29 octobre, c'est à Nice qu'une nouvelle fois une attaque terroriste a coûté la vie à trois personnes.

L'histoire s'est encore répétée hier et avec, là encore, une attaque terroriste touchant la capitale de l'Autriche, Vienne, et faisant quatre morts et de nombreuses victimes.

Aussi, avant d'entamer l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement, je souhaite vous inviter à observer une minute de silence en mémoire des personnes qui ont perdu la vie dans ces attentats terroristes.

(Il est procédé à une minute de silence.)

(Arrivée de M. GIRAULT à 18 heures 07)

M. LE MAIRE.- Avant de passer la parole à Samira BACHA HIMEUR qui m'a demandé une prise de parole, je veux souhaiter la bienvenue dans ce Conseil d'arrondissement à Mme JENN Emmanuelle ici présente ce soir pour la première fois, en remplacement de M. GUILLAND qui a démissionné lors de la dernière séance. Nous accueillerons probablement au prochain Conseil d'arrondissement M. Christophe COHADE qui remplacera M. LE FAOU qui a démissionné également lors de la précédente séance.

Mme BACHA HIMEUR, la parole est à vous.

Mme BACHA HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous traversons actuellement une crise sanitaire qui touche durablement l'ensemble de nos concitoyens. Pour faire face à la seconde vague du Coronavirus, le président de la République a décidé, le 28 octobre dernier, de reconfiner notre pays dès le 30 octobre minuit. Les mesures mises en place par le gouvernement ont un impact direct sur le quotidien des Françaises et des Français.

De nombreux commerces, institutions, lieux publics n'ont eu d'autre choix que de fermer leurs portes. Désormais, chaque déplacement doit être justifié au moyen d'une attestation et pour un motif prédéfini.

Malgré tout ce que je viens d'évoquer, nous nous réunissons ce soir en présentiel dans cette mairie pour un Conseil d'arrondissement. Ainsi, nous voulons partager avec vous notre étonnement, si ce n'est notre stupéfaction. En effet, on demande à chaque Français de faire des efforts drastiques et nous-mêmes en serions

dispensés. Comment expliquer aux habitants que l'on refuse de célébrer des mariages à la mairie rassemblant plus de six personnes alors même que nous nous réunissons ce soir en cette mairie à plus de dix ?

Vous en conviendrez volontiers, répondre à cela n'est pas chose aisée. Nous partageons autour de cette table la conviction que les élus de la République doivent avoir une attitude irréprochable et montrer l'exemple quand cela est nécessaire. Ce soir, loin de montrer l'exemple, nous montrons une image écornée de la fonction d' élu.

Mesdames et Messieurs, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et Santé Publique France ont enregistré 102 décès dans notre région pour la seule journée du 2 novembre. Cette statistique est très inquiétante. Nous en voulons pour preuve que notre collègue Charles-Franck LEVY est actuellement malade du Covid et ma collègue Cécile COUDER est également cas contact.

Par conséquent, au nom des élus du groupe Pour Lyon et par soutien envers le personnel soignant et tous ceux qui sont en première ligne face à l'épidémie de Covid-19, nous demandons qu'à l'avenir toutes les réunions se tiennent en visioconférence.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BACHA HIMEUR. Nous ne pouvons que partager ce que vous dites sur la réalité de la situation sanitaire, et je pense que nous y reviendrons un peu plus tard dans ce Conseil. Pour autant, ces Conseils d'arrondissement, dont les prochains seront organisés en visioconférence dans la mesure où nous aurons le temps de nous organiser correctement d'ici là, sont tenus.

Je tiens juste à rappeler que la direction générale des collectivités locales a invité les assemblées délibérantes à se tenir, dans la mesure où nous étions capables de les organiser dans le respect des strictes conditions sanitaires. C'est la raison pour laquelle nous sommes dans cette salle et non pas dans la salle des mariages, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de public et que le Conseil est retransmis.

La préfecture nous invite également à tenir les instances en présentiel,

le Parlement continue de fonctionner, le Sénat se réunit, le conseil des ministres a eu lieu ce matin. On n'arrête pas totalement la vie démocratique mais j'entends ce que vous dites, nous partageons ce sujet ensemble et nous nous organiserons pour le prochain Conseil du mois de décembre, si toutefois la situation sanitaire reste la même qu'à ce jour.

Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour de ce Conseil.

Nous commencerons par approuver le PV de la séance précédente. Nous examinerons ensuite les délibérations, puis un point d'actualité comme nous l'avons fait lors du précédent Conseil, avant de laisser la parole aux questions diverses et aux prises de parole.

Nous essaierons d'être assez concis dans nos prises de parole respectives de sorte à limiter la durée de ce Conseil, en essayant de ne pas dépasser les deux heures et d'être tous partis de cette salle d'ici 20 heures. Je vais m'appliquer à moi-même cette mesure.

1. Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2020

M. LE MAIRE.- J'avais deux petites modifications par rapport à ce qui vous a été transmis : page 54, nous devons remplacer le mot « bosquet » par le mot « mosquée » dans une intervention en fin de séance.

(Arrivée de M. BECART à 18 heures 12)

Par ailleurs, je devais, lors de la séance précédente, une réponse à une question formulée par M. LEVY, à laquelle nous n'avions pas répondu en séance, nous nous étions engagés à le faire aujourd'hui concernant les établissements qui bénéficiaient du club Coup de Pouce Langage. Il s'agit des écoles Alain Fournier, Charles Péguy, Jean Giono, Louis Pasteur et Louis Pergaud.

Y a-t-il d'autres remarques sur le PV de la séance précédente ? *(Non)*

Je vous propose de le mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

2. Désignation au conseil de vie sociale résidence personnes âgées

M. LE MAIRE.- Il s'agit de désigner le représentant de la mairie au sein des établissements du 8^{ème} arrondissement gérés par le CCAS, René Jolivot et Chalumeaux. Je vous propose de désigner Mme Marine CHASTAN en tant qu'adjointe en charge de la petite enfance et du lien intergénérationnel.

Avez-vous des remarques sur cette délibération ? *(Non)*

Je vous propose de la mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

3. Conseils de quartier – Fixation des périmètres des quartiers

M. LE MAIRE.- Je présente la délibération à la place de Fanny DEL qui est en congé maternité, non présente à ce Conseil, mais qui a donné pouvoir. Elle concerne le vote sur les périmètres des conseils de quartier.

Vous savez combien nous sommes attachés à cette instance de démocratie locale que sont les conseils de quartier. Ils sont au nombre de six sur notre arrondissement : Monplaisir, Bachut-Transvaal, Laënnec-Mermoz, La Plaine-Santy, États-Unis et Grand Trou - Moulin à Vent - Petite-Guille.

Nous vous proposons de ne pas modifier dans un premier temps les périmètres de ces six conseils de quartier pour en garantir le fonctionnement qui est d'autant plus important dans la période actuelle que nous vivons en tant que relais dans les quartiers. Nous verrons par la suite s'il y a matière ou non à en modifier le périmètre lors des discussions que nous aurons avec eux.

Nous relancerons une campagne de recrutement pour leur redonner la vitalité nécessaire. J'en profite pour dire que nous avons organisé un séminaire spécifique avec l'ensemble des élus de la Ville sur la manière de mieux faire fonctionner et de mieux associer l'ensemble des conseils de quartier à la vie de la cité. La charte et le règlement intérieur sont en cours de révision. Nous avons réuni ici en mairie l'ensemble des bureaux de ces conseils de quartier voici quelques semaines pour faire un point avec eux sur le retour d'expérience et la façon dont ils voient le travail commun, l'avenir et les moyens de relancer leur activité.

Des appels à projets des initiatives des conseils de quartier, que l'on appelle APICQ, sont lancés avec des enveloppes dédiées de 5 000 € en fonction des projets qui seront présentés et dont on pourra éventuellement rediscuter du délai des jurys au regard de la conséquence sur le fonctionnement des conseils de quartier que peut avoir ce nouveau confinement.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Non*)

Je vous propose de la mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

4. État spécial 2021

Mme ROCH.- Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi du 31/12/1982, relative à l'organisation des villes de Paris, Marseille et Lyon ;

Vu les dispositions des articles L.2511-16, L.2511-38 et L.2511-39 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 17 septembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, lors de sa séance du 28 septembre 2020, qui a fixé le montant global des dotations de fonctionnement à 5 265 935 € et à 1 043 932 € la dotation d'investissement et adopté les modalités de répartition entre les 9 arrondissements de la Ville de Lyon,

Le montant de la dotation allouée à notre arrondissement, pour l'exercice 2021, s'élève à 833 731 €.

Conformément aux dispositions de l'article L.2511-38 du CGCT qui prévoit que « les recettes de fonctionnement dont dispose le Conseil d'arrondissement sont constituées d'une dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation » :

- une dotation de gestion d'un montant de 765 210 €, elle-même composée de deux parts : la première représente 88 %, elle correspond aux dépenses de fonctionnement de la mairie du 8^{ème}, la deuxième représente 12 %, calculée sur la

base du nombre d'habitants et du revenu fiscal moyen par habitant ;

- une dotation d'animation locale (DAL) d'un montant de 68 521 € : introduite par la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, cette dotation est destinée à renforcer les moyens d'information et d'animation de la vie locale, dont les actions des conseils de quartier.

La maquette jointe est une présentation du budget détaillé. Pour que le prévisionnel ne soit pas trop éloigné de la réalité des dépenses, la répartition est faite sur la base des consommations moyennes des trois dernières années (2017, 2018 et 2019), 2020 étant une année exceptionnelle avec la fermeture des crèches pendant la période de confinement, l'annulation de diverses manifestations et l'installation tardive du nouvel exécutif.

Le montant total est réparti entre les différents programmes de la manière suivante :

- Dotation d'Animation Locale : 68 521 €
- Crèches : 292 300 €
- Équipements sportifs (gymnases et stades) : 150 000 €
- Locaux associatifs : 50 550 €
- Frais de siège : 272 360 € qui sont essentiellement des frais de fonctionnement des services

À côté de ces dotations de fonctionnement, l'arrondissement bénéficie également d'une dotation d'investissement dont les modalités de calcul ont été approuvées dans les mêmes termes par les deux conseils, Conseil d'arrondissement et Conseil municipal, à savoir 2 € par habitant selon les chiffres du recensement en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ; soit, pour le 8^{ème} arrondissement, 86 374 habitants en 2018, soit la somme de 172 748 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de les adopter et d'autoriser le maire d'arrondissement à adresser au maire de Lyon l'état spécial adopté en équilibre donc vous avez le détail des éléments joints.

(Arrivée de M. PELAEZ à 18 heures 19)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? *(Non)*

Je vous propose de la mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

5. Programmation PEDT 2020-2021 temps scolaire/temps périscolaire : attributions, ajustements et compléments

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voudrais d'abord adresser mes vœux de bon rétablissement à mon collègue Charles-Franck LEVY. Je l'ai précédé de quelques semaines dans cette expérience du Covid-19, à une époque où les élèves n'étaient pas masqués dans les classes, et c'est vrai que cela pouvait occasionner une propagation assez efficace du virus, je l'ai constaté.

Cette rentrée s'est faite dans un contexte particulier, les élèves portent maintenant le masque dans les écoles. C'est un sujet qui revient régulièrement à l'ordre du jour des conseils d'école qui se tiennent actuellement, que ce soit en présentiel ou en distanciel. C'est un effort qu'on leur demande, un effort nécessaire, bien sûr, mais qui demande des adaptations dans la façon de travailler et de l'accompagnement dans la façon d'utiliser le masque, parce que ce n'est pas simple pour eux. Cette question préoccupe les équipes éducatives et les parents d'élèves que nous rencontrons dans les conseils d'école qui se tiennent encore malgré la situation très perturbée que nous vivons.

Cette situation perturbée motive cette délibération que je vous présente sur le PEDT 2020-2021 puisque ce contexte de crise sanitaire a nécessité des adaptations dans cette programmation et on a voté au Conseil d'arrondissement du 17 septembre certaines attributions qui étaient établies en fonction de ces adaptations.

La nouvelle délibération propose de nouvelles attributions et notamment des ajustements liés à la crise sanitaire pour permettre la prolongation de la durée d'attribution des subventions, autorisant ainsi le report de réalisation des projets portés par les associations et des coopératives scolaires qui avaient été stoppés par le confinement sur l'année scolaire 2019-2020. Cela évite un

remboursement systématique qui n'est pas très agréable à vivre pour les équipes enseignantes qui n'ont pas pu voir leurs projets réalisés.

Une première partie de la délibération concerne la prolongation de la durée d'utilisation sur l'année 2020-2021 des subventions accordées aux coopératives scolaires pour les années précédentes. Cela concerne notamment les projets d'initiative locale qui sont donc reconduits pour l'année 2020-2021.

Une deuxième partie de cette délibération concerne la mise en recouvrement des séjours libres 2019-2020. Dans le contexte actuel, ces séjours libres n'ont pas pu être réalisés, nous avons des doutes sur la possibilité de leur réalisation effective en 2021. Pour l'année 2020, nous avons tout stoppé.

Nous avons voté au précédent Conseil une démarche de recouvrement des subventions qui n'ont pas été consommées, et avec les bilans des coopératives scolaires maintenant, nous pouvons voir ponctuellement les modalités de ce recouvrement des subventions non consommées et qui risquent de ne pas l'être en 2021, malheureusement.

Une troisième partie concerne la programmation en temps scolaire et périscolaire 2020-2021, notamment au niveau des projets d'initiative locale donc il a été décidé de doubler l'enveloppe initiale de façon à favoriser des démarches à l'initiative des écoles sur la prévention du décrochage scolaire, le vivre ensemble, le climat scolaire, l'école dans son environnement et son quartier, et la coéducation avec les lieux d'accueil parents, ainsi que la question du numérique au service de la continuité éducative.

Par exemple, pour les lieux d'accueil parents, nous renforcerons le lien avec les acteurs de la communauté éducative, la Ville poursuivra son soutien financier aux équipes d'animation et aux associations qui gèrent ces espaces dédiés à la coéducation.

En matière de décrochage scolaire et de numérique, des subventions sont votées pour deux associations (Emmaüs Connect et CANOPE).

Pendant le premier confinement, Emmaüs Connect avait proposé une dotation de matériel informatique à 380 familles pour les accompagner dans la

démarche numérique, étant donné que l'école se faisait à la maison. Nous vous proposons de voter une subvention complémentaire de 20 000 € à Emmaüs Connect dans le cadre du PRE qui abondera à hauteur de 28 750 €. Ainsi, 200 familles seront concernées pour un accompagnement pendant cette année scolaire sur les usages des outils informatiques qui leur ont été donnés au printemps 2020.

Pour ce qui concerne le réseau CANOPE, il s'agit du déploiement de tablettes numériques dans dix écoles lyonnaises, l'école Philibert Delorme est concernée dans le 8^{ème}. Nous poursuivrons le soutien à cette action pour un montant de 10 000 €.

En ce qui concerne l'association AFEV, le quatrième point de cette délibération, il s'agit d'une subvention de 1 500 € pour les enfants du voyage et ceux qui sont sur le site de Surville et scolarisés dans l'école Philibert Delorme dans le 8^{ème} arrondissement.

En cinquième point, une démarche d'aménagement concerté de cours d'école avec l'association Robin des Villes, localisée sur le 8^{ème} arrondissement. Bien sûr, c'est pour favoriser le vivre ensemble, l'égalité filles-garçons, les adaptations au changement climatique et des espaces récréatifs adaptés aux besoins des enfants. Il y a déjà une dizaine d'écoles dans lesquelles cette démarche a été enclenchée pour une co-construction du projet avec les enfants, une dans le 9^{ème}, et deux nouveaux projets d'aménagement seront choisis parmi les écoles lyonnaises pour des projets qui se déroulent sur 12 séances, pour créer et animer une démarche de concertation portée par les enfants à raison de 8 000 € par école, soit une subvention de 16 000 € pour cette délibération.

Par ailleurs, la maison de l'environnement sensibilise des enfants de 6 à 11 ans à la transition écologique avec des séances de cinq à sept semaines basées sur l'eau ou la terre. Cela se déroule le mercredi matin dans les Ateliers du Mercredi proposés par la Ville de Lyon. Cela représente un montant de 16 200 €.

Il y a aussi une action Coup de Pouce Relais qui concerne des écoles du 3^{ème} arrondissement, que je ne développerai pas, pour un montant de 15 000 €.

Enfin, une partie un peu moins agréable, ce sont des annulations de subventions pour cinq actions qui n'ont pas pu être réalisées précédemment.

J'ajoute une participation d'un montant de 40 880 € pour des vacances, à verser sur le temps scolaire, qui sont prises bien sûr sur le budget en cours.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques sur cette délibération ?

(Non)

Je la mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

Monsieur ODIARD, la parole est encore à vous

6. Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Lyon 8^{ème} entre le collège Henri Longchambon et la Ville de Lyon

M. ODIARD.- Depuis mars 2019, 80 territoires en France sont concernés, le 8^{ème} arrondissement constitue un de ces 80 territoires.

Cela concerne la prise en charge de jeunes de 0 à 25 ans. Une coordination des Cités éducatives est assurée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Sur le 8^{ème} arrondissement, le chef de file de la Cité éducative est le collège Henri Longchambon.

Cela s'appuie sur trois axes stratégiques transversaux : renforcer la mixité sociale, renforcer la cohérence des interventions de chaque acteur autour des transitions, c'est-à-dire crèches-écoles maternelles, écoles maternelles-écoles élémentaires, écoles élémentaires-collèges, etc., et créer les conditions propices à l'innovation et à l'expérimentation.

Il existe un processus que je ne rappellerai pas, il est dans la délibération, il a été enclenché en juin 2019. Le confinement survenu au printemps a bien sûr perturbé ce processus, malgré tout, les acteurs ont été très mobilisés pour le faire fonctionner et, malgré la distanciation physique, ils ont continué à franchir les

différentes étapes d'élaboration de cette cité éducative. Le calendrier a été réétudié pour un engagement total dans le courant de cette année scolaire.

Le confinement a été l'occasion de mettre en place différentes actions, le service minimum d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire dans les écoles, la continuité pédagogique, le soutien à la parentalité, l'aide en direction des publics fragilisés et le suivi des publics déscolarisés et des jeunes adultes.

Ainsi, par exemple, les crédits de la cité éducative ont permis l'acquisition de 85 tablettes qui ont été mises à disposition de lycéens et collégiens pour assurer la continuité des apprentissages scolaires. Au niveau de la ville de Lyon, avec les associations WeeeFund et Emmaüs Connect dont j'ai parlé tout à l'heure, il a été fait don de 130 ordinateurs et clés 4G à des familles des écoles de la Cité éducative.

Cela comprend ce dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est vraiment ciblé sur la Cité éducative sur le territoire concerné.

Un appel à projets a été lancé et proposé dès octobre 2020 dans le soutien à l'innovation sociale. Une enveloppe a été réservée à cet effet sur le budget de la Cité éducative porté par la Caisse des écoles. C'est le collègue Henri Longchambon qui est en REP+ qui gère le fonds de la Cité éducative pour un montant de 30 000 € dont 15 000 € par l'Éducation nationale et 15 000 € par la Politique de la Ville.

La convention que nous vous proposons de voter, qui se trouve en annexe, permettra au chef de l'établissement concerné de formaliser la création du fonds de la Cité éducative.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Monsieur ODIARD, la parole est encore à vous.

7. Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet Cité Éducative Lyon 8^{ème} 2020

M. ODIARD.- Les collèges concernés, en plus de Longchambon dont je viens de parler, sont Alice Guy, Victor Grignard et Jean Mermoz, et les trois quartiers en Politique de la Ville sont États-Unis, Langlet-Santy, Mermoz ; nous avons ajouté Moulin à Vent qui n'était pas prévu au départ dans le dispositif.

J'ai parlé des trois axes stratégiques transversaux, je ne reviens pas dessus. Là, il s'agit de voir le pilotage de ce dispositif, à trois niveaux :

- un comité stratégique composé des élus et des services des collectivités, des représentants de l'État, des représentants de la CAF, des parents d'élèves, des conseils citoyens et des associations d'éducation populaire, fixe les orientations générales et se réunit deux à trois fois par an ;

- un comité technique composé des référents institutionnels chargés de la démarche, qui est garant des échéances, qui se réunira trois à quatre fois par an ;

- un comité territorial composé de l'ensemble des actions du territoire, qui sera en charge de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action à l'échelle du territoire concerné.

La coordination globale de la Cité éducative est donc assurée par un triptyque composé par la principale du collège Henri Longchambon, de la déléguée du préfet pour le 8^{ème} arrondissement et du directeur général adjoint de la Ville de Lyon en charge de l'action sociale, l'enfance, l'éducation, des sports et du développement territorial.

Cette gouvernance s'appuiera sur la Caisse des écoles de la Ville de Lyon qui assurera le portage administratif et budgétaire du projet de la Cité éducative.

Ainsi, le comité stratégique, réuni le 18 octobre 2019, a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Lyon. Cela intègre également le portage administratif et financier du projet par la Caisse des écoles de la Ville de Lyon, avec un budget spécifique dédié à la Cité éducative.

La Ville de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage du dispositif et s'engage

à hauteur d'un co-financement à 50 % sur les moyens humains nécessaires à la coordination et au suivi.

Ainsi, on vous demande ce soir de voter :

- la rémunération de la chargée de mission et de la cheffe de projet pour un coût global évalué à 95 000 € dont 47 500 € remboursés par la Caisse des écoles ;

- deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage : un pour le design de service à hauteur de 21 305 € dont 19 175 € remboursés par la Caisse des écoles, et un pour la démarche évaluative pour un montant de 20 000 €, dont 18 000 € remboursés par la Caisse des écoles.

Il s'agit maintenant de formaliser la convention annuelle avec la Caisse des écoles permettant de rembourser à la Ville de Lyon les frais engagés dans le cadre du programme.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à M. Jacques BONNIEL pour la présentation de cinq délibérations liées à l'attribution de différentes subventions à des structures culturelles et artistiques, notamment à la mise en œuvre du fonds de soutien à la culture dans le cadre qui a été voté en juillet dernier au Conseil municipal, pour soutenir les structures culturelles fortement touchées par la crise sanitaire et le précédent confinement.

Monsieur Jacques BONNIEL, la parole est à vous.

8 Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations œuvrant dans les domaines du théâtre et du cinéma, pour un montant global de 31 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation d'une convention d'application

M. BONNIEL.- Cette délibération consiste à attribuer des subventions

de fonctionnement à trois associations qui œuvrent dans le domaine du théâtre et du cinéma pour un montant global de 31 500 €.

La politique culturelle mise en place par la Ville de Lyon encourage la création et la diffusion artistique depuis de nombreuses années. À ce titre, sur l'année 2020, 29 lieux, festivals et compagnies artistiques ont été soutenus lors du Conseil municipal du 27 janvier pour un montant de 776 000 €. Ensuite, 85 compagnies et structures l'ont été par une décision du 6 mai pour un montant de 536 800 €. Enfin, 24 lieux, festivals et compagnies l'ont été lors du Conseil municipal du 28 septembre pour un montant total de 103 500 €.

Les trois structures présentées ici s'inscrivent, bien évidemment, dans la politique culturelle de la Ville et partagent exigence artistique, transmission aux publics, favorisant ainsi une approche diversifiée et soucieuse du partage des savoirs et des arts.

Les subventions sont proposées en fonction de la valeur artistique : une ligne artistique claire, la capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées pour leur valeur culturelle, c'est-à-dire l'effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics), l'engagement à aller vers de nouveaux publics, une tarification adaptée aux publics ciblés.

Notre arrondissement est concerné par une des trois structures dans le secteur du cinéma, c'est l'association LYF, située 1, avenue des Frères-Lumière, qui a été créée en 2016, et qui promeut le film jeune et sa diffusion. Elle organise, administre et régit l'Union du Film Jeune, le blog Le Film Jeune Lyonnais et le Festival du Film Jeune de Lyon. Elle s'attache à promouvoir et valoriser les créations cinématographiques réalisées par des jeunes.

Le Festival du Film Jeune de Lyon tend à offrir aux jeunes créateurs et créatrices un espace professionnel de rencontre, un tremplin, un accélérateur de talent, en permettant une entrée dans la filière Image & Industries Créatives sur la ville de Lyon et ses environs.

L'édition 2020 a eu lieu du 18 septembre au 2 octobre dans plusieurs lieux de la ville : la MJC Monplaisir dans notre arrondissement, l'Aquarium Ciné Café dans le 4^{ème}, la péniche Fargo dans le 2^{ème} et le Comoedia dans le 7^{ème}.

Le budget prévisionnel de l'association est de 39 051 €, avec en principales recettes attendues la subvention de la Ville de Lyon pour le fonctionnement de 1 500 €, les universités Lyon 3, le CROUS et la faculté de droit pour 32 500 €, et enfin les recettes propres pour 5 050 €.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € pour l'association LYF.

Les deux autres subventions concernent le théâtre, d'une part l'association Sent Interdits qui organise le festival du même nom, qui accueille des compagnies théâtrales du monde entier.

M. LE MAIRE.- Jacques, je vous arrête, mais les autres n'étant pas sur le 8^{ème} arrondissement, nous pouvons peut-être nous passer de les examiner et aller à l'essentiel en condensant au maximum les présentations.

M. BONNIEL.- J'avais terminé. L'autre, c'est le théâtre Nouvelle Génération.

Il est proposé d'adopter l'attribution de ces subventions, de prélever la dépense sur les crédits du FIC (Fonds d'intervention culturelle) et d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre ladite décision.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

9. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations artistiques, culturelles ou d'éducation populaire, pour un montant global de 8 500 euros dans le cadre du volet culturel de la Politique de la Ville

M. BONNIEL.- La Ville de Lyon a approuvé en Conseil municipal, le 23 novembre 2015, la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarité et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais. Elle

s'inscrit ainsi dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales et définit la nouvelle géographie prioritaire.

Le développement culturel trouve pleinement sa place dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville à Lyon, dont il constitue l'un des principaux axes d'intervention, tant sur le plan de la géographie prioritaire que sur celui d'une approche thématique qu'il propose de mettre en valeur.

Ainsi, la programmation financière 2020 du volet culture de la Politique de la Ville, votée au Conseil municipal du 27 janvier 2020, a attribué des subventions à 35 structures culturelles, engagées dans tous les quartiers de Lyon, dont les projets contribuent d'une manière significative aux orientations du volet culturel du contrat de ville.

Les actions proposées autour d'animations et événements festifs dans les quartiers de la Politique de la Ville restent une priorité.

Sur les quatre projets proposés dans la délibération, un concerne le 8^{ème} arrondissement, il s'agit de la Cité des pianistes, proposé par l'association l'Arrosoir, quartier Langlet-Santy, dans notre arrondissement.

La Cité des pianistes permet à des enfants du quartier Politique de la Ville Langlet-Santy de suivre des cours de piano, d'être inscrits, avec leurs familles, dans des parcours culturels leur permettant de sortir du quartier, de valoriser leur travail et de découvrir des esthétiques et métiers culturels.

Cette année, la Cité des pianistes souhaite renforcer son partenariat avec les structures du quartier (notamment le Jardin Pré-Santy, le Printemps en poésie) mais aussi rayonner sur la ville grâce à un partenariat avec la faculté de musicologie de l'université Lyon 2 et ATD Quart-Monde.

Ce parcours artistique renforcé s'adresse à douze familles, mais également à quatre étudiantes du quartier qui réalisent une recherche sur les liens entre le vivre-ensemble et la pratique artistique.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association l'Arrosoir.

M. LE MAIRE. - Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

10. Attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles dans le cadre du fonds d'urgence pour le secteur culturel face à la crise sanitaire du Covid-19 d'un montant de 2 737 647 euros et participations aux budgets annexes de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour 100 000 euros et des Célestins - Théâtre de Lyon pour 100 000 euros - Approbation d'une convention type

M. BONNIEL.- Comme vous le savez, la crise sanitaire a touché particulièrement le secteur culturel de manière lourde et durable. Le secteur culturel crée beaucoup d'emplois : sur le territoire métropolitain de Lyon, on estime à 20 000 le nombre de salariés qui travaillent au sein de la filière culturelle et créative.

L'arrêt brutal de l'activité en mars a généré des difficultés majeures, accentuées par des conditions de reprise souvent contraintes et soumises à des normes limitant les activités et les capacités d'accueil des publics. L'annonce par le président de la République, le 14 octobre, du couvre-feu à 21 heures est un nouveau coup dur pour l'ensemble du secteur.

Une étude du ministère a chiffré à une baisse de 25 % le chiffre d'affaires du secteur culturel, c'est-à-dire 22 Md€. L'effet sera le plus important sur le secteur du spectacle vivant (-72 %), du patrimoine (-36 %), des arts visuels (-31 %) et de l'architecture (-28 %).

Lors du déconfinement, la Ville de Lyon s'est attachée à être en contact avec l'ensemble des structures culturelles qu'elle soutient et même au-delà avec des structures privées et indépendantes. Un questionnaire a été adressé à 124 structures culturelles lyonnaises par la direction des Affaires culturelles, ayant pour objet de prendre de leurs nouvelles et d'avoir une photographie de leur situation sur le plan artistique et financier : 89 structures ont répondu au questionnaire, dont des structures qui n'avaient pas été contactées dans un premier temps mais qui ont sollicité une aide de la Ville, principalement des structures privées, ce qui donne un taux de réponse de 70 %.

Des comités de suivi ont eu lieu (18) pour affiner les réponses et mieux comprendre la demande de ces structures.

Pour atténuer les effets de la crise sur son territoire, la Ville de Lyon a adopté un ensemble de mesures de soutien en faveur des structures culturelles affectées par la crise, rapidement rappelées ici :

1. Des subventions annuelles de fonctionnement qui étaient déjà attribuées par la Ville de Lyon : plus de 14 M€ de subventions avaient été votées pour le secteur culturel, y compris d'ailleurs le secteur des musiques actuelles. Le versement effectif de ces subventions en début d'exercice a permis de sécuriser une part importante des structures partenaires de la Ville. Ces versements ont été réalisés conformément aux dispositions prévues dans le cadre des conventions et délibérations qui étaient prises.

2. Des subventions annuelles de fonctionnement attribuées par décisions du maire pendant la période du confinement : l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 a disposé que le maire pouvait attribuer des subventions aux associations et garantir les emprunts. La Ville a procédé par décision du maire à une deuxième série de subventions.

Dans ce cadre :

- 85 subventions ont été attribuées au secteur culturel, pour 536 800 €.
- 14 subventions ont été attribuées aux écoles de musique, pour 55 000 €.

- 4 subventions ont été attribuées à des structures du secteur du patrimoine, pour 15 000 €.

3. La suspension des redevances dues par les associations titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public. Dans ce cadre, 4 structures ont été exonérées de loyers sur la période du 15 mars au 15 juillet, pour un montant total de 60 336 € (Théâtre Nouvelle Génération, Théâtre de la Croix Rousse, GEIQ Compagnonnage dont je vous parlerai une autre fois et GMVL).

4. Des actions des établissements culturels en régie directe et des

théâtres subventionnés : la Ville a maintenu le budget dédié aux salaires des artistes et des agents des musées, des bibliothèques, de l'Opéra, de l'ONL, des Célestins, etc. En effet, un nombre important d'agents sont contractuels, la Ville a maintenu leur salaire.

De même, les établissements comme la bibliothèque municipale, l'auditorium, le théâtre des Célestins ont honoré les contrats de cession des compagnies bien que les spectacles aient été annulés, et ceci pour un montant d'environ 1,3 M€ pour une vingtaine de compagnies.

Le Fonds urgence a été voté le 30 juillet par le Conseil municipal, une des premières mesures de ce mandat, et vous savez que cette décision de soutien au secteur culturel a créé une sorte de précédent au niveau national, parce que c'est la Ville de Lyon qui a été une des premières à prendre une mesure dans ce sens, des crédits ont été inscrits en décision modificative lors du même Conseil municipal du 30 juillet, un mois seulement après la prise de fonction du nouvel exécutif, pour déployer rapidement les moyens et permettre aux acteurs culturels du territoire lyonnais de faire face à cette situation difficile.

Dès le 30 juillet, le jour même, un dossier a été mis en ligne pour les personnes morales et physiques, pour faire acte d'une demande de soutien de la part de la Ville, avec un rendu attendu pour le 10 septembre 2020 au plus tard.

Les demandes de soutien représentent 359 dossiers déposés pour un montant total de 8 672 413 € :

- 225 étaient portés par une personne morale ;
- 134 étaient portés par une personne individuelle, relevant d'une profession artistique.

La Ville de Lyon a mobilisé non seulement les services de la direction des Affaires culturelles mais aussi les services du Contrôle de Gestion, les services Juridiques, etc., pour pouvoir avancer dans le traitement de ces dossiers, 16 personnes ont travaillé sur leur instruction.

Les critères retenus étaient que la structure soit établie dans la ville de Lyon, qu'elle ne soit pas régulièrement en déficit structurel, et sa capacité à disposer de fonds propres.

Il a été proposé de mettre en œuvre ce fonds d'urgence pour 179 structures et 97 personnes physiques, soit un total de 2 937 647 €, auxquels s'ajoutent 500 000 € fléchés pour 2021 :

- 50 000 € pour l'adhésion Ville au GIP Café Culture pour soutenir les musiciens dans les cafés ;

- 300 000 € pour les auteurs ;

- 150 000 € pour les plasticiens.

Enfin, puisque les 4 M€ ne sont pas épuisés, pour l'année 2021 qui s'annonce très douloureuse pour le secteur culturel, le solde de 562 353 € du fonds d'urgence sera conservé pour soutenir les structures dont la santé financière serait durement éprouvée.

Voilà donc les dispositions et les propositions d'attribution qui résultent de ce traitement des dossiers réalisés par la DAC.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces dispositions.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques sur cette délibération ?
(Non) Je la mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

11. Approbation d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 euros à l'association Collectif Item pour l'accompagnement artistique des habitants dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine dans le quartier Langlet-Santy à Lyon 8^{ème}

M. BONNIEL.- Dans le cadre des projets de renouvellement urbain coordonnés par l'ANRU et menés dans les quartiers prioritaires lyonnais, la DAC de la Ville de Lyon, en coordination avec les Missions territoriales, pilote des appels à projets dits d'« accompagnement artistique sensible des habitant-es ». Ces dispositifs sont co-financés par la Ville, État, bailleurs sociaux, et se déploient sur trois années.

Ces résidences artistiques sont conçues pour s'intégrer dans le tissu local afin de placer les habitants, notamment les plus éloignés, au cœur du projet.

L'objectif de ces dispositifs est d'offrir aux habitants, impactés par les transformations, des espaces d'écoute et d'expression, via le média artistique qui permet de faire un « pas de côté ». Il s'agit de contribuer à renforcer le pouvoir d'agir des habitants et leur permettre de formuler leurs inquiétudes et leurs envies.

Deux résidences sont en cours en ce moment dans deux quartiers de Lyon, dont un à Mermoz par la compagnie de théâtre Augustine Turpaux, le second est dans le 9^{ème} arrondissement, il s'agit ici d'une nouvelle résidence artistique qui sera soutenue par la Ville de Lyon au titre de la culture, par l'État via l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) et par quatre bailleurs sociaux (Alliade Habitat, IRA 3F, GrandLyon Habitat, SACVL). Un appartement ou local sera mis à disposition par un bailleur.

Le projet *La permanence photographique*, porté par le Collectif de photographes Item a été retenu à l'issue de l'appel à projets.

Le Collectif Item s'est formé en 2001 autour de la production de photographies documentaires et compte aujourd'hui 16 personnes. Il est installé dans les Pentes de la Croix Rousse. Item propose de créer un espace artistique immersif dans le quartier, autour de l'image documentaire, dans un local qui soit à la fois lieu d'exposition, de création, d'éducation et d'ateliers.

Des artistes photographes seront en résidence de création et iront à la rencontre des habitants au sein de structures partenaires. Des ateliers de pratique photographique et d'éducation à l'image seront également proposés aux habitants. Des créations in situ (affichage urbain, etc.) et des événements dans l'espace public seront proposés.

L'association Collectif Item, porteuse du projet, recevra une aide totale de 23 500 € en 2020 de la part de l'ensemble des financeurs, dont 7 500 € de la Ville de Lyon.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter la décision qui consiste à attribuer une subvention de 7 500 € au collectif Item.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

12. Lyon 8 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'Institut Lumière sis 25, rue du Premier-Film consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 12^e édition du festival Lumière - EI 08 062- EI 08 095 - EI 08 163

M. BONNIEL.- La Ville de Lyon est propriétaire de l'Institut Lumière situé 25, rue du Premier-Film, à Lyon 8^{ème}. L'Institut Lumière est installé depuis 1982 dans ce quartier et dans l'ancienne propriété des Frères Lumière.

Deux conventions régissent les liens entre la Ville de Lyon et l'association Institut Lumière, l'une portant sur le soutien de la Ville de Lyon au fonctionnement de la structure, l'autre sur les modalités d'occupation du Château Lumière et du Hangar du Premier Film, propriété de la Ville de Lyon, protégés au titre des monuments historiques.

L'Institut Lumière a organisé la 12^{ème} édition du festival Lumière, en vue de promouvoir le cinéma, du samedi 10 octobre au dimanche 18 octobre 2020, en différents lieux de l'agglomération. Le festival se déroulant à l'Institut Lumière et ses abords comme lieu central, l'association Institut Lumière a sollicité la Ville de Lyon pour que lui soient mis à disposition, par la convention d'occupation temporaire, pour les besoins de ce festival, une partie du jardin public de l'Institut Lumière, le parking du Hangar du Premier Film et le terrain de sport situé à l'angle sud-est du gymnase Dargent pour l'implantation et l'exploitation du village du festival d'une part, et du village Marché international du film classique d'autre part.

Il est proposé, compte tenu de l'intérêt que présentent l'organisation du Festival Lumière pour le rayonnement international de la Ville de Lyon et la contribution à la promotion du cinéma de patrimoine de cet évènement culturel mondial, d'accorder la gratuité pour cette occupation et d'exempter l'association Institut Lumière du paiement de la redevance qui se montait à 8 443 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose,

Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- la gratuité de la mise à disposition ;
- la redevance ne sera pas mise en recouvrement ;
- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Très bien. Vous aurez compris qu'il s'agit d'une régularisation d'une opération qui a déjà eu lieu.

Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Touria EL GANNOUNI pour trois délibérations.

13. Attribution d'une subvention de 8 141 euros à l'association Alynea dans le cadre du projet prévention en santé mentale et renouvellement urbain - Lyon 8^{ème} Mermoz Sud Langlet-Santy

Mme EL GANNOUNI.- Les projets de renouvellement urbain peuvent avoir un impact sur la santé mentale des individus. Dans le 9^{ème} arrondissement a été créé un espace permettant aux locataires d'exprimer leur ressenti face au relogement et parfois au déménagement imposé.

Un appel à projets a été lancé afin de pouvoir mettre en place la même action de prévention en santé mentale dans le cadre des projets de renouvellement urbain auprès des habitants du 8^{ème} arrondissement.

C'est la proposition d'Alynea qui a été retenue dans le cadre de cet appel à projets. Dans ce cadre, l'équipe interviendra deux fois par mois sur les quartiers de Langlet-Santy et Mermoz, concernés par le renouvellement urbain, sur une période de quatre mois pour une première expérimentation.

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, leurs modalités d'action s'adapteront en fonction des contraintes sanitaires. Un bilan de cette expérimentation sera mené avec l'ensemble des partenaires, et notamment les bailleurs sociaux, afin de reconduire ou non ce dispositif.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- une subvention d'un montant de 8 141 € est allouée à l'association Alynea ;

- la subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

14. Programmation financière complémentaire 2020 au titre du volet santé de la convention territoriale du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise : attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 34 000 euros et d'investissement de 1 100 euros, et annulation de la subvention de 34 000 euros attribuée à l'Association de gestion du centre psychanalytique de consultations et de traitement (CPCT) - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes

Mme EL GANNOUNI.- La période de crise sanitaire que nous vivons et les mesures de confinement ont renforcé les difficultés des personnes déjà fragiles sur le plan psychique, économique et social. La Ville avait donc souhaité soutenir un projet présenté par l'Association de gestion du centre psychanalytique de consultations et de traitement qui proposait la mise en place d'un lieu d'écoute et de prise en charge des habitants des quartiers prioritaires en souffrance psychique.

Par décision du maire du 26 juin dernier, une subvention de 34 000 € a été accordée à cette association. Cette action n'a pas eu l'aval de l'Assemblée générale de l'association. Il conviendra donc de l'annuler.

La Fondation action et recherche handicap et santé mentale, qui est légitime en la matière, propose de porter ce projet. Cette même association bénéficie du soutien de la Ville depuis plusieurs années pour ses actions auprès des populations exclues. Il convient aujourd'hui d'annuler la subvention de 34 000 € attribuée au CPCT et de l'accorder à la Fondation action et recherche handicap et santé mentale qui se trouve 290, route de Vienne, dans le 8^{ème} arrondissement.

La subvention n'ayant pas été versée au CPCT, il n'y a pas lieu d'émettre un titre de recette.

Les conditions et modalités de versement de la subvention à la Fondation action et recherche handicap et santé mentale seront formalisées par une convention jointe au présent rapport.

Si ce dispositif recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 000 € est allouée à la Fondation action et recherche handicap et santé mentale (ARHM) ;
- la subvention de 34 000 € allouée à l'Association de gestion du centre psychanalytique de consultations et de traitement (CPCT), par décision du Maire est annulée ;
- la convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation action et recherche handicap et santé mentale, est approuvée ;
- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions ;
- les dépenses en résultant, soit 34 000 € en fonctionnement, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

15. Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 43 655 euros

Mme EL GANNOUNI.- Lorsque les actions sociales relèvent de la solidarité, elles sont de la compétence de l'État ou de la Métropole. En revanche, les communes développent des actions spécifiques afin d'éviter aux publics fragiles une exclusion durable de la société.

Ainsi, des aides ciblées peuvent être développées au profit de certains administrés en situation de précarité.

La Ville de Lyon développe une politique axée sur la lutte contre la grande précarité, le soutien aux personnes en situation de fragilité économique, l'aide aux personnes handicapées et la prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Ce sont donc plusieurs associations, comme vous avez pu en prendre connaissance dans le document qui vous a été joint, intervenant auprès des publics fragiles qui bénéficient du soutien de la Ville pour des actions de lutte contre les exclusions et le maintien du lien social, la santé, les personnes SDF, l'aide alimentaire et l'accueil de jour.

Le montant des subventions allouées à ces associations s'élève à 43 655 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les approuver.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

Je passe la parole à Monsieur Christophe LESUEUR.

16. Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 2 du Plan local d'urbanisme et de l'habitat

M. LESUEUR.- Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé un PLU-H par délibération du 13 mai 2019. Depuis cette approbation, le PLU-H a fait l'objet de six procédures d'adaptation, dont cinq concernent le territoire de Lyon. La Métropole de Lyon vient, par ailleurs, de lancer une procédure de modification n° 2, avec deux objectifs bien identifiés : l'intégration de porteurs à connaissance (PAC) risques de l'État et l'institution d'outils devant permettre la réalisation d'équipements publics ou d'intérêt collectif sur le court terme.

Les points de cette nouvelle modification qui se rapportent au territoire de la Ville de Lyon sont les suivants :

Les porters à connaissance risques de l'État sont établis sur la base d'études techniques qui définissent des périmètres de protection autour d'une installation classée qui présente un risque technologique. Ils ont pour objectif de maîtriser l'urbanisation, selon la nature des projets, autour de l'installation dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

À ce titre, ils sont transmis par l'État aux collectivités pour être intégrés au document d'urbanisme. Il a fallu attendre pour cela une procédure avec enquête publique, soit la modification n° 2 du PLU-H.

Pour le territoire de Lyon, et en particulier pour le 8^{ème} arrondissement, il s'agit :

- du porter à connaissance relatif aux risques technologiques liés à l'activité Isaltis (ex-Givaudan) rue Paul-Cazeneuve dans le 8^{ème} arrondissement qui, dans le cadre d'une mise à jour, annule et remplace le porter à connaissance précédent en réactualisant son périmètre et ses préconisations au vu de l'évolution de l'activité.

À titre indicatif, les autres porters à connaissance sur le territoire de la ville de Lyon concernent le transport de matières dangereuses sur le port Edouard-Herriot dans le 7^{ème} arrondissement et les risques technologiques liés à l'activité de la société Daikin Chemical France, qui se situe à Pierre-Bénite, et qui concerne dans son périmètre une partie du territoire de Lyon, au sud du Port Edouard-Herriot et sud du 8^{ème} arrondissement.

Les équipements publics ou d'intérêt collectif : cinq projets font l'objet de la modification n° 2 du PLU-H, dont deux se rapportent à la réalisation par la Ville de Lyon de groupes scolaires dans les 7^{ème} et 9^{ème} arrondissements. Parmi les autres projets de territoire de Lyon, il s'agit de la réalisation de l'Académie de l'organisation mondiale de la santé (OMS), l'installation de l'École de la deuxième chance au sein du PUP Duvivier dans le 7^{ème} arrondissement et la réalisation d'un centre de formation (avec hébergement) par les Compagnons du Tour de France et du Devoir dans le 9^{ème} arrondissement.

Cette procédure de modification n° 2 du PLU-H s'accompagne d'une enquête publique qui aura lieu entre le jeudi 12 novembre et le lundi 14 décembre 2020.

Les observations formulées par le public, consignées dans un registre, feront l'objet d'un avis de la part du commissaire-enquêteur.

Dans le cadre de la notification du projet de modification n° 2 du PLU-H par la Métropole aux différentes communes, la Ville de Lyon souhaite donner un avis favorable qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Vu tous les articles, arrêtés et délibérations liés à cette décision dont je vous épargne la lecture (il y en a dix), si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter la décision d'autoriser le maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?

Madame BACHA HIMEUR ?

Mme BACHA HIMEUR.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Isaltis, ce n'est pas ex-Givaudan, c'est le site Isaltis. En revanche, j'aimerais savoir ce que vous avez prévu sur le site de Givaudan étant donné que c'est un nouveau porter à connaissance, quels équipements publics étant donné que nous sommes sur du domaine privé qui attendait le porter à connaissance par rapport au PLU-H. J'aimerais que vous nous en disiez plus, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Cela faisait partie des points d'actualité mais je vais anticiper, nous irons plus vite.

Nous avons rencontré, avec M. LESUEUR ici présent, voici quelques semaines, la direction de Givaudan en présence de promoteurs qui les accompagnent, qui souhaitent pouvoir faire évoluer l'utilisation de ce site qui, pour le moment, est toujours classé en site industriel sur le PLU-H, donc pas constructible en situation d'habitat.

Ils réfléchissent, en lien avec Isaltis, à la possibilité de confiner le site d'Isaltis de sorte à maintenir le risque lié à l'effet de souffle d'une explosion de ce site et à avoir une nouvelle étude d'analyse des risques en lien avec la préfecture qui est favorable à l'idée de réexaminer une étude de risque, sous couvert d'un confinement

du site d'Isaltis. On pourrait seulement après recommencer à discuter d'une potentielle utilisation du site avec Givaudan, sous couvert que la Métropole accepte une révision du PLU et le déclassement de la friche Givaudan qui, pour le moment, n'est de toute façon pas constructible puisque réservée à un périmètre commerces, industries et artisanat.

M. LESUEUR.- Par ailleurs, les études qui avaient été menées précédemment intégrant un collège ont été abandonnées.

Mme BACHA HIMEUR.- Elles étaient déjà abandonnées.

M. LESUEUR.- Oui, mais c'était revenu aussi.

Mme BACHA HIMEUR.- Excusez-moi, ce projet était déjà abandonné du fait d'Isaltis mais le confinement d'Isaltis était déjà prévu dans le premier porter à connaissance, je m'interrogeais puisqu'il est noté un deuxième porter à connaissance, et c'est pour celui-ci que nous aurions aimé avoir plus d'informations mais, a priori, vous n'en avez pas plus que moi.

M. LESUEUR.- Ce nouveau porter à connaissance redéfinit le périmètre qui était à une époque en forme de banane, maintenant il est circulaire sur le plan du PLU-H. Vous le verrez à la parution de l'enquête publique, ce périmètre est déjà sur le PLU-H actuellement sur les sites.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

Je passe la parole à Mme Christelle BERTRAND.

17. Programmation financière complémentaire 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 26 900 euros et annulation de la subvention de 700 euros attribuée à l'association Graines de Lait

Mme BERTRAND.- Mesdames, Messieurs,

Plus de 50 jardins partagés répartis sur le territoire de la ville de Lyon ont été créés et portés par des associations loi 1901. Ils s'inscrivent tous dans les valeurs que la charte des jardins partagés comporte : développement de liens sociaux et de proximité, préservation de la biodiversité, renforcement de la vie collective, animation et implication citoyenne.

La Ville de Lyon a fait le choix de s'investir aux côtés des associations animatrices de ces lieux pour répondre aux enjeux sociaux, écologiques et esthétiques des jardins.

En complément de la délibération du 27 janvier 2020, il vous est proposé de la compléter par la présente en répondant aux demandes des associations qui suivent :

- l'association pour la gestion des centres sociaux des États-Unis et Langlet-Santy pour l'accompagnement des jardins Pré Sensé et Villon, à travers le développement de l'aspect collectif ainsi que de la formation aux pratiques écocitoyennes, pour un montant proposé de 5 000 € ;

- le jardin collectif du Pré Sensé, pour l'animation de son jardin avec le développement du partenariat local et des actions en lien avec les enjeux du développement durable, pour un montant proposé de 1 800 € ;

- la régie de quartier Euréqua pour l'animation du jardin Le Pré Santy, pour le soutien et le développement du collectif d'habitants jardiniers, ainsi que la poursuite des animations socioculturelles et pédagogiques, pour un montant proposé de 1 700 €.

Outre ces associations dont l'action ne concerne que le 8^{ème} arrondissement, des actions de l'association Le Passe-Jardins se déroulant sur tout le territoire lyonnais bénéficient également aux jardiniers et jardinières du 8^{ème} à travers la valorisation et la préservation de la biodiversité dans les jardins partagés, l'accompagnement des jardins partagés à travers un centre de ressources, et l'organisation de formations et d'évènements au titre du réseau des jardins partagés lyonnais. Le montant proposé est de 4 800 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose,

Mesdames et Messieurs, de les approuver et d'autoriser le maire à signer les conventions quand nécessaire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?

Madame BACHA HIMEUR ?

Mme BACHA HIMEUR.- Nous avons pour habitude d'avoir une colonne avec les montants demandés par les associations, les montants accordés, je vois que vous faites juste un comparatif avec les précédentes années mais on ne voit pas les montants qui ont été réclamés par les associations. Je fais surtout cette remarque par rapport à Euréqua. On avait pour habitude d'accompagner cette association basée dans le quartier de Mermoz Sud, le montant alloué est de 1 700 € comparé aux 7 300 € des deux années précédentes. Pour les fois suivantes, si nous pouvions avoir les montants réclamés par les associations et ceux qui sont alloués, et au moins avoir la réponse pour tout de suite. Merci.

M. LE MAIRE.- Je prends note de votre demande.

Y a-t-il d'autres remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Mathieu AZCUE pour deux délibérations concernant des garanties à des bailleurs sociaux.

18. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 11 325 687 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 207 logements PAM situés 4/6, 16 à 22, rue de Champagneux, et 78 à 86, rue de Montagny à Lyon 8^{ème}

M. AZCUE.- Il s'agit d'un total de surface habitable de plus de 16 000 m².

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

19. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 51 545 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 55, rue Pierre-Delore à Lyon 8e

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Marine CHASTAN pour trois délibérations.

20. Adoption et renouvellement de conventions cadres, mixtes, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et des contrats

Mme CHASTAN.- La délibération concerne le renouvellement des conventions, plus spécifiquement pour les crèches du 8^{ème} arrondissement, à savoir Alfa3A, L'Escale de Nelly, Les Coccinelles, Les Copains d'Abord, Barbusse et Baby Nursery.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

21. Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2020 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 575 350 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

Mme CHASTAN.- La délibération concerne l'attribution de subventions complémentaires pour les crèches du 8^{ème} arrondissement qui sont la crèche Barbusse, la crèche Lumière, Les Copains d'Abord, Baby Nursery, Les Léonceaux,

Les Coccinelles, Les P'tits Gones du 8^{ème} (deux fois), Andrée Roux, Le RAM L'envolée, le RAM Les alouettes, Pierre et le Loup, L'Escale de Nelly, Pom'Cannelle, LAEP Tricotilien.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

22. Opération 08104511 - Attribution d'une subvention d'investissement de 250 000 euros au centre social Mermoz, sis 1, rue Joseph-Chalier (8^{ème} arrondissement) pour l'aménagement d'un nouvel équipement géré par le centre social, livré en janvier 2021, situé 147, avenue Général-Frère - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Mme CHASTAN.- La délibération concerne l'attribution d'une subvention d'investissement de 250 000 € allouée à l'association du centre social de Mermoz pour l'aménagement du nouveau centre social situé 141, avenue Général-Frère.

La convention d'application d'investissement susvisée établie entre la Ville de Lyon et le centre social Mermoz est approuvée.

M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et, conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits dont je vous épargne le détail. Je vous propose de le voter.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Monsieur BECART.

23. Lancement de l'opération n° 60026002 « Mise en place d'un éclairage par détection dans le quartier Transvaal-Monplaisir à Lyon 3^{ème} et 8^{ème} ». Vote et affectation d'une partie de l'AP n° 2020-1, programme 00013

M. BECART.- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

La présente opération vise à moderniser l'éclairage public de la ville par l'installation d'un système de détection et de pilotage visant à atteindre des économies de 70 %, soit 560 kWh, pour un coût de travaux qui s'élève à 2,5 M€. La zone qui est concernée dans le 8^{ème} arrondissement s'étend entre le cours Albert-Thomas, le boulevard Jean-XXIII, l'avenue Berthelot et le boulevard des Tchécoslovaques, c'est-à-dire le quartier Monplaisir – Jet d'Eau.

Il est proposé, à l'intérieur de cette zone, de remplacer l'éclairage public uniquement, les petits bulbes mais pas tout le mat, sur des voies secondaires et de desserte, et de piloter l'éclairage public sur ces voies en pouvant varier le gradient de l'intensité lumineuse en soirée, à partir de 22 heures et jusqu'à 5 heures du matin.

Il sera remplacé 1 022 lanternes par des systèmes à LED, avec la possibilité d'un pilotage et d'un contrôle automatique à distance de ces points lumineux.

J'attire votre attention sur deux points de vigilance sur ce nouveau système qui est très innovant et qui permet indéniablement des économies importantes d'énergie. Ces deux points de vigilance sont sur les personnes en situation de handicap, notamment les personnes malvoyantes, avec qui des expérimentations ont été réalisées, qui n'ont pas relevé de problèmes vis-à-vis de cet éclairage intelligent.

Le deuxième, c'est sur le sentiment éventuel d'insécurité qui peut être généré par un éclairage public plus faible et, à ce sujet, une réunion de bilan est prévue le 10 novembre avec l'adjoint à la ville, à la sécurité et à la tranquillité publique.

Il vous est proposé d'approuver cette autorisation de programme sur les crédits de la Ville d'un montant de 1 680 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

Je passe la parole à Monsieur Augustin PESCHE pour deux délibérations liées à un soutien individuel aux athlètes et au dispositif Trait d'Union.

24. Lyon-Tokyo 2021 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

M. PESCHE.- Merci Monsieur le Maire.

Une aide financière est mise à disposition des sportifs lyonnais qui sont susceptibles d'être sélectionnés pour les jeux olympiques et paralympiques depuis maintenant l'année 2001.

Pour la mise en œuvre de cette opération, il a été établi systématiquement une convention entre la Ville de Lyon, le club et l'athlète qui a le potentiel de représenter la France à ces jeux.

En 2013, par exemple, la Ville de Lyon avait engagé cette opération pour les jeux olympiques et paralympiques de Rio en 2016. Cette année, il est proposé de soutenir 17 athlètes lyonnais. Une commission technique a été mise en place pour proposer un classement des sportifs sur la base de leurs résultats 2019, en distinguant deux catégories :

- la catégorie A : sportifs figurant sur la liste « Élite » de leur fédération ou ayant obtenu une médaille en 2019 lors des championnats mondiaux ou européens ;

- la catégorie B pour les sportifs figurant sur la liste « haut niveau » de leur fédération, appartenant à un collectif France ou Espoir et participant ou ayant participé à des championnats du monde ou des championnats d'Europe en 2019.

Les jeux olympiques de Tokyo ont été reportés d'une année, nous voterons également pour le soutien aux JO de Pékin d'hiver prévus en 2022.

Sur les 17 athlètes lyonnais que l'on propose de soutenir, 3 sont issus de notre arrondissement :

- Cyril TOMMASONE, de la Convention gymnique de Lyon pour la catégorie A ;

- Anne BARNEOUD, de l'ASUL tennis de table pour la catégorie A ;

- Jordan BROISIN, de Handisport Lyonnais ski pour la catégorie B.

Le montant total de ces subventions qu'il vous est proposé d'attribuer est de 100 300 € pour les 17 athlètes lyonnais.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

25. Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application et de conventions annuelles mixtes

M. PESCHE.- Un dispositif financier nommé Trait d'Union, visant à soutenir les initiatives innovantes des clubs sportifs amateurs lyonnais et à renforcer leurs liens avec les clubs professionnels a été mis en place depuis quelques années maintenant.

Il s'agit d'un appel à projets qui concerne plusieurs domaines dont la santé, la mixité hommes-femmes, l'insertion et l'intégration des publics fragiles, l'adaptation des pratiques aux besoins des seniors, la formation des bénévoles et des arbitres, les actions de nature à renforcer le lien social dans les quartiers, les actions écoresponsables, les actions associant sport et culture.

Ce dispositif est complété par les moyens financiers émanant des clubs professionnels lyonnais et notamment, je souhaite le citer, l'Olympique Lyonnais Fondation, le LOU Rugby et le Lyon ASVEL féminin. Ces trois clubs professionnels ont été associés à l'Office des sports de Lyon, aux adjoints d'arrondissement et à la présence du maire d'arrondissement qui était à cette commission d'arbitrage en vue de choisir les projets soutenus par la Ville de Lyon dans le cadre du dispositif Trait d'Union.

En 2019, 70 projets ont été soutenus et, en 2020, il y a déjà eu un

appel à projets sur le premier semestre, nous vous proposons de soutenir les projets issus du second appel à projets qui a été lancé fin juillet 2020, dont la commission d'arbitrage s'est réunie mi-septembre.

Si ce rapport est adopté, le dispositif Trait d'Union aura soutenu au total en 2020 68 projets pour un montant global de 213 000 €. Pour notre arrondissement, cela concerne plusieurs initiatives :

- la création d'une section féminine par le club de basket du Grand Trou et la formation d'un encadrant pour 4 000 € ;
- la formation de bénévoles au poste d'entraîneur et à l'arbitrage pour le club de foot salle Lyon Moulin-à-Vent ;
- la création d'une section sport santé pour Lyon Sprint Évolution ;
- l'organisation d'ateliers autour du jeu d'échecs et de la photographie pour les seniors dans la résidence Albert Laurent du quartier Moulin-à-Vent, projet porté par la Stratégie Échiquéenne de Lyon.

Si vous votez la délibération, cette subvention globale de 98 000 € sera allouée aux associations. Je vous propose de soutenir les conventions annuelles d'application financière qui seront adoptées.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE. Y a-t-il des remarques ?

(Non)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Claire PERRIN pour deux délibérations.

26. Approbation des droits de place des marchés

Mme PERRIN.- Je vous remercie.

Les marchés forains sont un élément majeur du tissu commercial lyonnais avec 77 marchés sur l'ensemble de la ville, représentant plus de 130 tenues par semaine.

Par délibération n° 2015/22000 du 16 mars 2015, le Conseil municipal avait fixé le principe d'une hausse annuelle de 2 % du montant des abonnements sur

les marchés jusqu'au 1^{er} janvier 2020 inclus, ainsi que du montant des tickets journaliers.

Pour l'année 2021, il est proposé de reconduire les tarifs de 2020 sans augmentation, selon les grilles tarifaires disponibles dans le rapport que vous avez reçu. Il s'agit évidemment de ne pas impacter davantage la tenue des marchés dans les conditions sanitaires que nous avons connues cette année.

La reconduction de cette grille tarifaire a évidemment fait l'objet d'une consultation des organisations professionnelles intéressées, comme le prévoit l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter la disposition suivante :

- la grille tarifaire 2020 reconduite à l'identique à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

27. Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2020 : attribution de subventions d'un montant total de 141 500 euros (illuminations) et 14 586 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Mme PERRIN.- Les illuminations et les animations de quartier mises en place par les associations des commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année qui montrent normalement le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations très populaires qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

Sur 2020, il est prévu, sur les illuminations, la mise en lumière à partir du 13 novembre 2020 jusqu'au 10 janvier 2021 inclus.

Le montant final de chaque subvention limité à 20 000 € correspond à 50 % de celui des factures acquittées pour les illuminations 2020.

Les animations de fin d'année sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année. Les subventions proposées correspondent à 30 % du montant TTC des devis 2020 plafonnés à 3 000 €.

Il est à noter que, dans le cas où une association renoncerait à son projet d'illuminations ou d'animation après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettrait un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention. Elle ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

Par délibération du Conseil municipal 2019/5179 du 18 novembre 2019, les subventions ont été décidées pour un montant total de 143 616 € pour les illuminations et 22 523 € pour les animations, ce qui, pour le 8^{ème} arrondissement, concerne exclusivement l'Union des commerçants de Monplaisir ou UCAM, avec une avance de subvention pour les illuminations de 11 156 € et de 878 € sur l'animation.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci Madame PERRIN. Y a-t-il des remarques ?
(Non)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

28. Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités, pour un montant de 72 200 euros - Exercice 2020

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est la dernière délibération de ce Conseil mais pas des moindres puisqu'elle concerne l'attribution de subventions à des associations qui œuvrent pour la promotion des droits et l'accès à l'égalité pour tous.

La Ville de Lyon est partie prenante depuis de nombreuses années et

souhaite renforcer son action au travers des associations et de leur action quotidienne sur le terrain et sur les différents arrondissements. Je vous donnerai juste trois axes prioritaires qui concernent :

- l'accès au droit, la prévention et la lutte contre les discriminations ;
- la promotion et l'amélioration des droits des femmes, l'égalité femmes-hommes et l'amélioration quotidienne de la vie des femmes : à ce sujet, je me permettrai juste de rappeler que, depuis un peu plus de trois heures, Mesdames, nous travaillons pour rien, je ne serai pas plus longue, ce qui nous permettra de rentrer chez nous et de gagner quelques heures puisque l'égalité femmes-hommes, ce n'est pas encore cela dans notre pays, mais je crois que, collectivement, nous travaillons sur cette même cause ;

- une mobilisation très forte de la Ville autour des situations de handicap pour que nous puissions développer et favoriser l'accessibilité et l'inclusion urbaine et sociale.

Vous avez dans cette délibération l'ensemble des associations qui sont subventionnées pour un montant total de 72 200 €. Je ne lirai pas la liste, je souhaite juste rappeler l'action menée par l'association VIFFIL qui organise des permanences tous les jeudis à la mairie du 8^{ème}. Je crois que c'était important de pouvoir le souligner.

Si ces dispositions vous agrément, je vous propose de donner un avis favorable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RUNEL

Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

Nous en avons donc terminé pour l'examen des délibérations. Je vous propose de faire un point d'actualité, avant de passer la parole à qui souhaite la prendre, comme je l'avais fait lors du Conseil précédent, et peut-être axerai-je mon sujet cette fois sur ce que l'on essaye de mettre en place dans cette période de crise sanitaire.

La rentrée scolaire a eu lieu lundi dans l'ensemble des écoles de

l'arrondissement avec un protocole sanitaire renforcé par l'Éducation nationale. Forcément, la période de vacances scolaires a permis de traiter l'intégralité des cas Covid qu'il pouvait y avoir dans les écoles au début des vacances de la Toussaint. À date, nous n'avons pas connaissance de nouveaux cas et nous avons des chiffres transmis tous les jeudis soir, je les aurai demain soir par rapport à ce qui s'est passé sur ce début de semaine.

La situation dans les EHPAD est plutôt bonne en l'occurrence d'après les données que nous avons aujourd'hui. Je n'entrerai pas dans le cas détaillé de chaque EHPAD, je ne crois pas que ce soit nécessaire d'en faire une telle publicité. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de signaux d'alarme particuliers.

Sur ce que nous mettons en place pendant cette période, les services de la mairie fonctionnent normalement, nous avons simplement modifié le fonctionnement du jeudi qui est revenu à une journée normale de fonctionnement, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de nocturne. En revanche, la mairie reste ouverte entre 12 heures et 14 heures, nous ne fermons pas pendant la pause méridienne, comme c'est le cas dans d'autres arrondissements mais qui eux ouvrent totalement le samedi matin, ce qui n'est pas le cas de la mairie du 8^{ème} qui continue toutefois à faire un accueil le samedi matin, y compris à avoir une permanence téléphonique, ce qui n'est pas habituel dans le fonctionnement normal de cette mairie. Nous avons renforcé l'effectif du samedi matin pour répondre à l'ensemble des appels des habitants et habitantes de l'arrondissement.

Sur la masse des appels qui sont reçus tous les jours, avec un renforcement du niveau de réponse, nous enclenchons une rubrique sur le site Internet sous forme de questions/réponses. Nous prenons en note l'intégralité des questions posées, ce qui permet d'emblée d'avoir une foire aux questions sur le site Internet de la mairie sur la base des questions qui sont posées. Si toutefois les agents ne sont pas en capacité de répondre, ils prennent les coordonnées des personnes qui appellent et on les rappelle par la suite individuellement pour leur apporter les réponses qu'ils attendent.

Nous avons mis à jour un listing des services du 8^{ème} arrondissement ouvert sur le site et les réseaux, y compris sur le volet social, sur les jardins, sur les

marchés, sur tout ce qui fonctionne encore normalement et est accessible dans l'arrondissement, bien entendu en respectant des conditions sanitaires. Des attestations dérogatoires sont à la disposition des habitants qui viennent en mairie.

Nous avons maintenu cette semaine le don du sang mensuel ici dans l'Espace citoyen parce que, dans cette période, il y a un besoin d'autant plus particulier de donneurs.

Nous envoyons chaque semaine des newsletters à l'ensemble des interlocuteurs de l'arrondissement, notamment au fichier des 5 000 noms que nous avons déjà en base de données.

Nous faisons une évaluation des besoins et des offres de service avec l'ensemble du milieu associatif de l'arrondissement que nous essayons d'utiliser comme relais, en lui demandant de nous remonter éventuellement les cas de personnes qui auraient besoin d'une aide particulière et qui sont connues parce que les bailleurs sociaux le savent, parce que l'association de quartier le sait, parce que le conseil de quartier connaît les gens dans son quartier, ce qui nous permettra de venir aux devants de ces personnes, indépendamment des mesures mises en place via le CCAS notamment.

En cours de travail, la question de la mise à disposition de salles municipales s'étudie à destination d'associations qui en auraient besoin. C'est beaucoup le cas dans le 7^{ème} arrondissement parce qu'un grand nombre d'associations viennent en aide à des personnes dans le besoin, pour faire du stockage ou de la distribution. Nous ne nous interdisons pas de mettre à disposition les locaux de l'arrondissement pour faire ce genre d'activité.

Nous procédons à une identification des personnes vulnérables via un formulaire que nous faisons passer à tous nos relais du 8^{ème}, donc toutes les associations et toutes les structures de concertation.

Nous sommes en train de mettre en place un point d'accueil numérique pour les gens qui, dans cette période, ont besoin d'accéder aux outils numériques et qui en sont éloignés.

Nous faisons des présences régulières, individuellement, pas en tant

que mairie mais en tant qu'élus, en tournant sur les marchés pour regarder comment la situation se passe et essayer de discuter avec les habitants.

La plateforme de la Ville de Lyon a été remise en place pour permettre aux gens qui ont besoin d'aide ou qui veulent en recevoir de pouvoir entrer en contact.

Un travail sur l'identification des personnes sans domicile fixe sur l'arrondissement est fait également.

Nous réfléchissons ensuite, en fonction des besoins qui viendront, à la mise en place d'un système de coursiers à vélo pour livrer les gens selon leurs besoins.

Voilà pour les premières mesures liées aux actions de la mairie d'arrondissement dans le cadre de cette crise sanitaire. Est-ce que cela appelle des remarques ? (*Non*)

Sur la suite de notre activité depuis ce dernier Conseil, en résumé et pour ne pas vous monopoliser trop longtemps, nous travaillons à la création d'un Territoire Zéro Chômeur de longue durée sur le 8^{ème} arrondissement, nous allons candidater. Le gouvernement votera d'ici à la fin de l'année un projet de loi d'extension des Territoires Zéro Chômeur. Nous souhaitons nous inscrire dans ce projet. Nous n'avons pas encore complètement circonscrit le quartier sur lequel nous le ferons, je vous en tiendrai informés dans les Conseils à venir. En tous les cas, c'est un gros projet du moment important dans les quartiers Politique de la Ville, même si tout n'est pas encore bouclé.

Nous avons accompagné, du point de vue de la tranquillité et de la sécurité publique, l'évacuation d'un squat rue Bataille qui durait depuis plus de deux ans, sur un terrain de Notre Dame des sans-abri qui souhaitait le récupérer, et qui posait de grosses difficultés, notamment aux habitants environnants.

Nous avons poursuivi avec un cycle de rencontres, mais c'est le propre d'un début de mandat, avec énormément de monde, notamment dans les semaines qui ont précédé avec l'ensemble des députés de la circonscription, le directeur des HCL, la directrice du centre international de recherche sur le cancer qui doit déménager d'ici mi-2022 dans le 7^{ème} arrondissement.

Nous avons évoqué le cas de Givaudan tout à l'heure, nous avons

rencontré aussi l'entreprise JST Transformateurs qui a souhaité nous voir avec la Métropole pour nous faire part de son nouveau projet industriel.

Nous avons rencontré également l'ensemble du milieu associatif et culturel fortement affecté dans cette période, que ce soit la direction de la Maison de la Danse, avec Nathalie Perrin-Gilbert, pour envisager la suite du devenir de la structure dans la période après Covid, le NTH8 qui a aussi un certain nombre de projets dans son sac à mettre en œuvre avec nous, l'Office des sports de la Ville parce qu'il nous paraît important de relancer et redynamiser celui de l'arrondissement.

Nous poursuivons les visites de l'ensemble des groupes scolaires de l'arrondissement.

Je vous ai parlé de la réunion des conseils de quartier qui a eu lieu en mairie, nous rencontrons aussi l'ensemble des autres structures de concertation que sont les conseils citoyens. Nous avons passé un long moment avec celui de Mermoz au complet qui a bien besoin qu'on lui reparle du projet de rénovation urbaine de Mermoz Sud, le site de Mermoz-Laënnec, la CLCV, Le grain à moudre.

Comme vous le savez, malheureusement, la vie associative et les animations de l'arrondissement souffrent beaucoup puisque la braderie des commerçants de l'avenue des Frères-Lumière n'a pas pu se tenir, pas plus que le Séisme Solidaire route de Vienne. La Mâchon Citoyen a échappé à cette période. Il n'y aura pas de patinoire comme envisagé chaque année place Ambroise-Courtois, nous réfléchirons à ce que nous ferons dans les années à venir au titre de ces animations.

De fait, nous avons décidé malgré tout, pour maintenir un esprit de fête, de renforcer significativement les illuminations de l'arrondissement en fin d'année puisque c'est à peu près tout ce qui restera pour les yeux des enfants pendant cette période de fête.

Je voudrais juste vous faire un petit point sur le lien intergénérationnel mais je laisserai Marine CHASTAN en dire deux mots.

Mme CHASTAN.- Merci Monsieur le Maire.

Nous avons imaginé, pour maintenir cet esprit de fête, de monter un

projet intitulé *Lumignons intergénérationnels*, le principe étant de proposer des partenariats entre les écoles et les EHPAD de l'arrondissement. À ce jour, un peu plus d'une dizaine d'écoles et cinq établissements seniors se sont inscrits, le principe étant de leur proposer un atelier créatif de confection de lumignons, suite à quoi ils seront échangés sans rencontre physique entre une résidence senior et son partenaire école. Le projet sera également accompagné d'un reportage photo par le collectif des Flous Furieux, de sorte que chaque lumignon échangé soit accompagné d'une photo de la personne qui l'a créé.

Dans les écoles seront mis les lumignons créés par les résidences et, dans les résidences, les lumignons créés par les écoles, pendant la semaine bleue.

La semaine bleue est un événement national autour des seniors. Historiquement, dans le 8^{ème}, c'est le mois bleu puisqu'il est décidé que cela court sur l'intégralité du mois d'octobre. Pour répondre aux besoins des seniors de sortir d'un certain isolement, d'avoir un temps un peu festif et d'être conformes aux contraintes sanitaires, il a été proposé pendant ce mois bleu des balades/déplacements avec le Carrosse de Vincent. Il s'agit d'un entrepreneur du 8^{ème} arrondissement qui fait vélo taxi, si ce n'est qu'au lieu de s'adresser à un public touristique, il s'adresse plutôt à un public senior et handicapé.

Les EHPAD et résidences se sont saisis de cette animation pour proposer des balades à leurs résidents. C'était le cas de la Rotonde, de la Vérandine, de Chalumeaux. Vous avez peut-être vu passer un article dans *Le Progrès* à ce sujet.

M. LE MAIRE.- Nous avons voulu essayer de maintenir un peu d'activités pour nos seniors qui sont très isolés dans les résidences, nous ne pouvions pas les réunir comme le faisait chaque année la mairie précédemment.

Y a-t-il des remarques ? Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole avant de conclure ce Conseil d'arrondissement ? Madame GOUST ?

Mme GOUST.- Je rebondis sur ce qui vient d'être dit et je profite de ma casquette d'adjointe aux grands événements pour dire que ce type d'initiative lié à l'intergénérationnel et aux lumignons sera aussi promu dans d'autres arrondissements pour une initiative plus concertée.

M. LE MAIRE.- Madame BAPTISTE ?

Mme BAPTISTE.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, mes chers collègues, chères habitantes et chers habitants du 8^{ème} arrondissement qui nous regardent via la vidéo,

La période actuelle est marquée par de fortes inquiétudes collectives. Comme vous le savez, le deuxième confinement a commencé la semaine dernière. Une partie importante de la population souffre déjà de ses conséquences et ne peut être laissée seule face à ses vulnérabilités, les plus anciens mais aussi les plus jeunes, les indépendants et autres petits commerçants qui doivent subir de plein fouet une nouvelle fermeture.

Nous vivons dans une angoisse collective, inquiets des données épidémiologiques, dans une société qui ne sourit plus, sans gaieté, sans contacts amicaux, sans culture. Quel avenir ?

Le meurtre de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, assassiné pour avoir enseigné qu'en France la liberté de croire et de ne pas croire est protégée, que le délit de blasphème n'existe plus, n'en déplaise à l'archevêque de Toulouse ! Le groupe Lyon en Commun souhaite dire sa solidarité aux enseignants et son respect pour le travail d'émancipation qui est mené au sein de l'école de la République.

Près de nous, dans le quartier de Grand Trou, les professeurs et les élèves de l'école Philibert Delorme, ainsi que le maire du 8^{ème}, ont fait l'objet de tags haineux. Et même si les circonstances semblent être éloignées du fanatisme religieux, ces tags nous parlent des tensions dans la société. L'islamisme politique et l'obscurantisme doivent être combattus de toutes nos forces.

Plus près de nous, l'évacuation du collège Maurice Scève s'est faite sans encombre il y a peu, grâce au travail des équipes associatives qui ont été bien seules pendant plusieurs années à s'occuper des mineurs non accompagnés, mais aussi grâce au travail mené par la Métropole et la Ville de Lyon qui a fait de l'accompagnement des jeunes un enjeu politique.

Car, oui, l'enfance est un sujet politique. Au-delà, la question des

squats et de l'habitat indigne doit nous préoccuper toutes et tous car notre lieu de vie n'est pas un produit financier ou spéculatif, c'est un habitat, un lieu de partage, de culture, le lieu de l'intimité de chacun, le lieu d'accueil d'autrui. Les squats et l'habitat indigne constituent les révélateurs d'une société où les inégalités explosent et où les plus riches, les 0,01 %, voient leurs revenus augmenter de 450 % en un an pendant qu'un million de nos concitoyens tombent dans la pauvreté.

La bifurcation écologique à laquelle nous aspirons doit également être une bifurcation sociale. Nous devons enrayer le monde d'avant, celui des résidences où le mètre carré dépasse les 6 000 € à l'acquisition, où le prix à la location est inabordable pour beaucoup, excluant de fait celles et ceux qui sont au cœur de la machine économique, les premiers de cordée.

Nous faisons barrage à cette politique inique de gentrification et de financiarisation qui repousse toujours plus loin les pauvres de l'autre côté de la rue, de l'autre côté du quartier et même de l'autre côté du périphérique. C'est la tâche à laquelle nous nous attelons.

Ces trois traits saillants de notre époque, l'épidémie de Covid-19, l'assassinat de Samuel Paty et la fin du squat du collège Maurice Scève, nous parlent avec force de fraternité, car la fraternité en tant que concept à incarner est issue de la grande révolution de 1789 et en particulier de la fête de la Fédération, ce grand rassemblement volontaire des citoyens qui est à l'origine du pacte républicain.

La République n'est pas un mot creux. Jean BODIN la définit comme ce qui relève du commun, mais vivre ensemble est une expression qui s'est vidée de son sens à mesure du temps. Ce que nous voulons, c'est faire société, la fraternité comme ciment de notre République sociale, comme socle de la solidarité et de notre commune humanité.

Merci à vous de m'avoir écoutée.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BAPTISTE.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? (*Non*)

Nous allons donc pouvoir conclure ce Conseil d'arrondissement. Je ne vous confirme pas la date du prochain puisqu'en fonction de l'organisation, nous

risquons de les étaler davantage s'ils sont en visio pour garantir un appui technique dans chaque arrondissement à l'organisation du Conseil. Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date du prochain Conseil d'arrondissement.

Merci, bonne soirée et prenez soin de vous.

(La séance est levée à 19 heures 47.)